

# La crise de régime permanente

Après huit mois de négociation et de rencontres en tous genres, l'intervention d'un informateur, d'un préformateur, de deux médiateurs, d'un clarificateur et enfin, d'un conciliateur, Johan Vande Lanotte maintenant au tapis, l'échec est patent. Du chaos institutionnel et politique, une seule certitude émerge : un accord n'est pas possible entre les sept partenaires.

Laissons aux politologues et autres modernes devins le soin d'imaginer les issues possibles à l'imbroglio actuel – exercice dérisoire s'il en est. Constatons cependant que le mal est profond et que depuis 2007, il devient de plus en plus difficile de former un gouvernement fédéral un tant soit peu stable. Mieux, si l'on peut dire, la démission de Vande Lanotte ouvre une nouvelle période qui s'apparente bel et bien à une crise de régime.

Pour le comprendre, il faut se reporter aux précédentes tentatives de réforme de l'Etat – au nombre de cinq : 1970, 1980, 1988-89, 1993 et 2001. Pour l'essentiel, les compromis passés à cette occasion reposaient sur la dualité Régions/Communautés. Dès 1970, la Constitution (art. 59 bis) crée les « Conseils culturels », qui deviendront plus tard les Conseils de Communauté, tandis que l'article 107<sup>quater</sup> affirmait que « la Belgique comprend trois régions : la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise ». (Soit dit en passant, les régions en question étaient un succédané du « projet de planification et de décentralisation économique », ce qui est tout à fait significatif.) Le sens de ce compromis initial était clair : aux Flamands, la communauté ; aux fédéralistes wallons, la région ; donc, Belgique à deux contre Belgique à trois. A noter que le problème du financement des entités fédérées n'échappe pas à cette opposition : plus on avance dans la voie d'une fiscalité propre et plus l'impôt doit être régionalisé, parce que seules les Régions peuvent être dotées d'une fiscalité propre ; pour les Communautés, ce n'est pas possible tout simplement parce qu'à Bruxelles, il est exclu de prélever un impôt « francophone » et un impôt « flamandophone », sauf à introduire des sous-nationalités dans la capitale. (C'est ce que n'ont pas compris les partis flamands, non plus que le PS qui devrait pourtant être un chaud partisan d'une fiscalité propre qui rendrait la prééminence aux Régions.)

Au total donc, dès le départ, le compromis était bancal : si la Flandre, tous partis confondus, a fini par accepter le principe des « trois régions », dans la pratique, elle devait « fusionner » rapidement ses organes communautaires et régionaux – dès après la révision de 1980. De surcroît, avec constance, elle a toujours considéré que Bruxelles n'était pas une région « à part entière », égale en droit aux deux autres : l'appellation même de « Région de Bruxelles-Capitale » est tout à fait exemplative d'une telle attitude.

Il faudra tout le talent de « plombier » d'un Dehaene pour pousser jusqu'à ses dernières conséquences le compromis de départ. Aujourd'hui, le charme est rompu, la « tuyauterie » institutionnelle en panne et aucun accord n'est possible, sauf capitulation francophone ou

flamande devant les exigences de l'autre « partenaire ». C'est ce que révèlent les péripéties actuelles liées à la formation d'un hypothétique gouvernement à sept.

Prenons un seul exemple pour le montrer, celui de la revendication par le CD&V de la défédéralisation des soins de santé. Evidemment, pour ce parti, les soins de santé doivent être communautarisés, ce qui implique à Bruxelles, leur « cogestion » par les deux grandes communautés. Une telle cogestion est, notons-le, en contradiction avec « la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises », qui prévoit explicitement que les matières bicommunautaires personnalisables, pour utiliser le jargon de ladite tuyauterie, sont du ressort de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et non des communautés. Le CD&V n'en a cure : comme il le dit sans ambages, Bruxelles ne sera jamais une région à part entière, « c'est la position de tous les partis du gouvernement flamand », donc également du SP.A ! Pour les partis francophones, fussent-ils les plus enclins au compromis, voire aux compromissions, il n'est pas possible d'avaler une couleuvre aussi grosse ou alors c'est la mort clinique inéluctable. Une démonstration absolument identique pourrait être produite pour ce qui concerne la revendication de la NV-A portant sur la régionalisation du marché du travail. (Less is more !)

Dès lors, la conclusion est claire : les compromis successifs « à la belge », fondés sur un plus à la fois pour les Communautés et les Régions, donc sur un accord qualifié de « win-win (gagnant-gagnant) », ont atteint leur limite. De toute évidence, c'est désormais le blocage, en termes plus précis, la crise de régime permanente qui leur succède.

Il faut donc changer de terrain et remettre en cause les procédures de refonte de l'Etat belge qui ont prévalu depuis quarante ans et toute la structure institutionnelle qui leur est apparentée, spécialement le binôme Communautés/Régions. Clairement, ce qui est maintenant nécessaire, c'est de penser l'après-Belgique. Gaston Eyskens est censé avoir dit en 1970 que la Belgique de Papa était morte. Aujourd'hui, c'est la Belgique fédérale de ses enfants dont il faut constater le décès !

C'est ce qui fait tout le prix des propositions confédéralistes du MS.